

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

## AMENDEMENT

N° AC518

présenté par

M. Cellier, Mme Bagarry, M. Besson-Moreau, Mme Brulebois, M. Daniel,  
Mme Jacqueline Dubois, M. Gaillard, M. Girardin, Mme Janvier, M. Kerlogot, Mme Khedher,  
Mme Kuric, Mme Le Feur, M. Morenas, Mme Rossi, Mme Sarles, Mme Tiegna, M. Villani et  
Mme Auconie

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.